



RAPPORT COMPLEMENTAIRE

de la commission IRER à l'intention du Conseil général de la Ville du Locle

1. PREAMBULE

La commission IRER est une commission ad hoc, formée de la réunion de la commission des Affaires économiques (11 membres, y.c. les délégués de différents organismes économiques invités), nommée par le Conseil communal et de la délégation locloise (6 membres) de la commission intercommunale, nommée par le Conseil général

Son mandat était de :

- **procéder à une étude du contenu des deux rapports IRER**
 1. Vers un nouveau développement pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle (août 1999) et
 2. Impact régional du budget de l'Etat sur l'économie du Canton de Neuchâtel (février 2000)

pour la réalisation desquels les conseils communaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont mandaté l'Institut de Recherches économiques et régionales de l'université de Neuchâtel.

- **formuler, à la suite de cette étude, toute proposition qu'elle juge utile pour le développement économique et social de la Ville du Locle, dans le cadre d'un ensemble régional harmonieux pour l'ensemble du Haut du canton.**

La commission locloise a consacré 9 soirées à l'étude des rapports IRER. Elle a travaillé dans un bon esprit, où chacun s'est le plus souvent efforcé de présenter ses analyses et ses solutions de manière constructive, afin de permettre la convergence de pensée et d'action.

La présidence de la commission a été assumée, à chaque séance, par un membre du Conseil communal, à savoir soit son président, soit le directeur des Affaires économiques. Le secrétariat aux procès-verbaux a été assumé à deux reprises par Mme Marie-Thérèse Fiorellino, secrétaire générale de l'ANIM ainsi que par Mme Françoise Roche-Meredith, secrétaire à l'administration communale. La commission leur exprime ses sincères remerciements pour le travail accompli.

Les procès-verbaux sont disponibles pour consultation auprès de la Chancellerie.

Le but du présent rapport final n'est pas de présenter un condensé des séances successives mais de communiquer une appréciation d'ensemble, ainsi que de dresser un catalogue, au demeurant non exhaustif, de recommandations envisageables pour :

1. permettre qu'une plus grande part des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat soit destinée au district du Locle, ou plus généralement au Haut du canton dans le but d'y maintenir, et si possible d'y accroître, son activité économique et sa population.
2. Inciter la population du district, et celle de la Ville du Locle, à participer plus directement et activement à la construction d'une nouvelle communauté régionale dans le Haut du canton, au besoin avec les impulsions et le soutien des Autorités publiques cantonales et communales.

2. UN CHANGEMENT NECESSAIRE DE MENTALITE POUR CHANGER L'ETAT DES CHOSES

Faire le deuil du passé

La commission partage, en l'atténuant, l'opinion du rapport IRER que la région du Haut doit maintenant cesser de se référer au passé des années fastes de l'horlogerie 1945-1975 pour juger de son état économique et social actuel. Ceci entretient d'une part un climat de morosité préjudiciable à la formulation et à la réalisation de projets d'avenir, perpétue d'autre part une mentalité où le salut et les efforts doivent venir des « autres », c'est-à-dire ceux qui s'investissent bénévolement pour la chose publique et associative, les chefs d'entreprises et autres acteurs économiques et, bien sûr, les autorités publiques aux différents niveaux.

Le goût des projets et l'esprit de lutte dont l'existence est attestée par la réussite de nombreux projets collectifs et individuels récents, doivent être mis systématiquement en évidence par tous les acteurs de la vie publique, économique et associative, de manière à favoriser la reprise en main par la population des Montagnes de son propre destin.

Pour prendre un exemple concret dans les lignes qui vont suivre, il ne sert à rien de se lamenter stérilement sur la part congrue qui est donnée dans les Montagnes neuchâteloises dans le budget de fonctionnement et d'investissement de l'Etat. Par contre, il convient de s'interroger ici sur ce que nous pouvons entreprendre pour changer cet état de choses, faire connaître les capacités de nos entreprises et artisans à satisfaire les besoins d'achat du canton en biens et services.

- **Nous devons penser notre quotidien en terme de Montagnes neuchâteloises à l'échelle du Haut, du canton tout entier ou même d'ensembles supra-cantonaux.**

3. RAPPORT IRER

Améliorer l'impact de la répartition des dépenses de l'Etat entraînant ainsi une augmentation de l'activité économique au Locle.

Le constat est clair : avec une population représentant environ le 15% de la population cantonale, Le Locle et son district ne recevaient en retour en 1997 que le 6,4% des dépenses de fonctionnement de l'Etat. Sur la période 1993-97, même en considérant à part le projet routier N5 d'une ampleur dépassant les capacités des entreprises des Montagnes, Le Locle ne recevait que 1,6% des adjudications de l'Etat pour les dépenses d'investissements.

C'est une situation très grave, entretenant un sentiment d'abandon dans la population locale et susceptible de mettre en danger la cohésion cantonale.

La commission reconnaît que les autorités cantonales sont partiellement conscientes du problème et qu'elles ont pris différentes mesures non négligeables, débouchant sur des résultats modestes à l'exception des mesures prises au titre de la Promotion économique (1 million de soutiens financiers en 20 ans) permettant d'induire plus de 200 millions de francs d'investissements privés dans notre district.

Sur ce dernier plan, il faut évidemment rappeler que la décision finale d'investir au Locle **revient au secteur privé**. Le secteur public a lui la mission d'offrir des infrastructures et autres conditions-cadres améliorées (liaisons air-rail-route, télécommunications, approvisionnement en sources énergétiques à taux favorables, éducation et formation, attributions de permis de travail, etc...). Notre communauté régionale, nos milieux économiques et population en général doivent apprendre à savoir « se vendre » auprès des investisseurs pour améliorer l'apparence vétuste du Locle, pour offrir des appartements au confort actuel, pour comprendre les problèmes économiques des investisseurs potentiels, pour les accueillir et les intégrer durablement.

Nous reviendrons ultérieurement sur les solutions concrètes envisagées aux niveaux régional et local pour améliorer l'efficacité de ces efforts.

La commission IRER relève l'utilité d'étudier le développement de la viabilisation du Col-des-Roches comme zone mixte, industrielle et de loisirs (projet de lac). Actuellement, le manque de superficie à aménager est un frein au développement.

Le canton a permis par l'implantation, le développement du CIFOM et par la consolidation de l'EICN-HES-SO l'émergence d'un pôle de formation qui est un atout d'avenir essentiel pour l'image régionale, pour sa démographie, sa structure d'âge et pour ses futures activités économiques. La commission relève à cette occasion que le CIFOM et l'EICN entreprennent par ailleurs des efforts réels pour travailler avec des entreprises régionales.

Par contre, la commission estime que la décentralisation géographique des services de l'Etat, susceptible d'amener progressivement une masse salariale supplémentaire, avec son effet multiplicateur de revenus régionaux correspondant, est restée trop timide. On ne peut évidemment pas forcer un fonctionnaire et sa famille à résider au Locle. La différence hypothétique des salaires cantonaux distribués au Locle après les mesures de décentralisation atteint à peine 60'000.- francs soit un poste ! Le transfert des achats des biens et services associés à la décentralisation des services de l'Etat au Locle représente lui aussi un très modeste 0.3% du budget des achats.

La commission estime que toute piste menant à une décentralisation de l'administration cantonale dans les Montagnes neuchâtelaises doit être suivie. Elle préfère dans sa majorité que des compensations dans d'autres secteurs, notamment les achats des biens et services et les investissements publics, qui seront détaillés ci-après, soient offertes au Locle.

La commission estime qu'une proportion accrue d'achats de biens et services à des entreprises du Haut est possible et nécessaire.

Dans ce but, la commission a fait procéder à une enquête auprès d'environ 250 entreprises de production et de services, d'artisans, maîtres d'Etat et de commerces pour savoir dans quelle mesure ils reçoivent actuellement les demandes d'offre de l'Etat et comment elles sont considérées lorsqu'elles soumissionnent. Un tiers des entreprises a répondu à cette enquête, ce qui est jugé satisfaisant. Avant de juger les réponses obtenues, il conviendrait de bien connaître la réglementation et la pratique en matière de soumission. Relevons cependant que certaines entreprises ne soumissionnent pas parce qu'elles ont l'impression qu'elles ne seront tout simplement pas considérées.

Pour ce qui a trait à l'adjudication de travaux d'investissements – aussi bien dans les bâtiments, constructions et équipements que dans les travaux routiers et les travaux de correction des eaux - là aussi la place des entreprises locales est négligeable. Le rapport IRER rappelle cependant que les capacités de production des entreprises de génie civil sont inégalement réparties entre les districts.

La commission estime nécessaire de réaliser ici aussi une enquête et de ne pas négliger à cette occasion les attributions qui échoient à des entreprises locales dans le cadre de consortiums dont elles ne sont pas maîtres d'œuvre.

La commission constate par ailleurs que les adjudications des travaux sur le RN5 – dont les habitants et l'économie du district du Locle bénéficient par ailleurs en tant qu'usagers – déséquilibrent encore plus cette situation défavorable aux entreprises des Montagnes et redoute fort l'aggravation de ce déséquilibre avec les travaux d'EXPO 02.

Pour corriger cette situation, il est nécessaire d'étudier ce problème avec le groupe « Prospective » de La Chaux-de-Fonds, Le Locle ayant seul trop peu d'atouts politiques et techniques.

Lorsque les différentes études sur la répartition des dépenses courantes et des dépenses d'investissements aux Montagnes et plus particulièrement au Locle seront achevées, il s'agira à ce moment-là de rencontrer le Conseil d'Etat pour discuter des mesures correctives.

Pour corriger cette situation, il convient aussi d'avoir des projets dans le Haut du canton, qui permettront plus facilement de faire travailler des entreprises régionales. Or, peu de projets sont suscités, à part le projet routier de la H20, dont les retards d'exécution, dus à des oppositions et à la politique fédérale, ne sont pas tous imputables de ce fait à l'Etat.

Lors d'un forum récent qui s'était déroulé au Locle sur le chapitre ci-dessus, le représentant du Conseil d'Etat ne s'était pas fait faute de relever le manque de projets dans les Montagnes. Depuis lors, plusieurs projets importants, d'un montant évalué à 72 millions de francs, élaborés au niveau régional des Montagnes ont vu jour ; le projet d'une pépinière d'entreprises a été amorcé grâce au démarrage de GENILEM auquel participent la Commune du Locle et l'Association neuchâteloise des Industriels, de l'Horlogerie, de la Microtechnique et des branches affiliées (ANIM), basée au Locle ; le projet BIODOME d'un centre sportif eau et glace, à financement essentiellement privé.

4. CREER LES CONDITIONS FAVORABLES A UN DEVELOPPEMENT REGIONAL DURABLE

L'énoncé des constats de la situation actuelle suffit à montrer l'importance et l'urgence des tâches à accomplir.

Constat socio-économique

- a) Les centres de décision sont de moins en moins nombreux dans la région. Les cadres salariés habitent de plus en plus à l'extérieur. La société se fragmente, les autorités publiques n'ont pas les ressources pour prendre en charge les tâches socio-culturelles assumées autrefois par le mécénat.
- b) Les activités du secteur secondaire dominant trop largement et le secteur tertiaire stagne. La situation du commerce est préoccupante.
- c) La part du personnel insuffisamment qualifié augmente et les savoir-faire traditionnels de la région ont tendance à s'effiloche.
- d) La commission ne saurait accepter de nouveaux reports de charges émanant du canton aggravant ainsi la situation financière de la Ville du Locle.

Constat démographique

- a) Déclin et vieillissement démographique.
- b) Augmentation des déplacements pendulaires : les augmentations de postes de travail au Locle ne se traduisent pas par une augmentation d'habitants au Locle.

5. RECOMMANDATIONS

La commission IRER propose l'adoption de quelques principes de base nécessaires à la recherche de pistes pour amorcer un nouveau développement local et régional.

- Il ne peut être question de vouloir remédier à tout en même temps, surtout avec les moyens limités qui sont ceux des collectivités publiques. Il faut rechercher l'efficacité et fixer un certain nombre de lignes directrices pour amorcer une dynamique de développement. La limitation des moyens impose par conséquent de renoncer à leur dispersion.

L'augmentation des difficultés doit provoquer un sursaut des acteurs des secteurs politiques, économiques et associatifs et susciter un esprit « d'union sacrée ». Les convergences de pensée et d'action devraient prendre le pas sur ce qui sépare.

- Toutes les bonnes volontés doivent être encouragées et valorisées par l'autorité politique pour permettre l'émergence de nouveaux projets de développement. Ce recours à un bénévolat renouvelé impose l'établissement de règles fondées sur le respect mutuel et sur l'établissement de communications régulières entre l'autorité et les citoyens.

La commission IRER suggère ensuite le développement des pistes suivantes :

1. La démographie locloise est indiscutablement le problème qui doit requérir prioritairement l'attention de tous les citoyens qui se sentent concernés par les problèmes communaux. Les lignes directrices de notre action doivent être les suivantes :
 - Retenir les jeunes par le développement de possibilités d'emplois ainsi que par l'amélioration d'infrastructures culturelles et sportives.
 - Accroître la sensibilité des entreprises aux problèmes de formation par une participation plus grande à l'animation, aux activités et à la promotion des centres professionnels de la région.
 - Attirer de nouveaux habitants par la mise en vente ou droit de superficie de terrains à bâtir pour les habitations collectives et individuelles.
 - Rénover le parc immobilier communal et privé sur une base financièrement autoporteuse par le développement d'appartements plus spacieux et la pose d'ascenseurs.
 - Harmoniser progressivement la fiscalité avec les autres communes du canton.
2. Le développement du secteur tertiaire faisant soit partie des activités motrices, soit partie des activités induites est une nécessité pour ne pas dépendre du secteur secondaire autant que nous le sommes.
 - Procéder tout d'abord à un inventaire des types de commerces, artisans, services qui existent dans la région (y.c. en France voisine) et sur la place du Locle et chercher à y attirer les activités manquantes.
 - Favoriser l'implantation de nouveaux commerces pour les activités manquantes, aides complémentaires à ce que fait la Promotion économique cantonale.

- Recréer un véritable centre du Locle avec une place du Marché couverte, utilisable par tous temps pour les activités commerciales et associatives. (une motion inter partis sera déposée à cet effet).
 - Accélérer la construction du tunnel d'évitement du Locle qui restituera un meilleur cadre de vie au centre du Locle.
3. Améliorer l'implication directe collective et individuelle des citoyens à la vie du Locle.

C'est le sujet casse-tête de toutes les collectivités publiques sous tous les cieux ! et de tous les bénévoles qui se trouvent bien seuls au milieu du désintérêt général pour la chose publique. Le vieillissement de la population, le départ du Locle de nombreux actifs, l'affaiblissement des valeurs et des modes de vie collectifs, l'image péjoré de la politique ont accentué le phénomène dans notre ville. Les partis ont de la peine à se renouveler, augmentant le sentiment d'essoufflement des autorités au milieu de la population.

Recréer un état d'esprit participatif au sein de la population implique que les autorités se livrent à un exercice permanent de communication pour décrire et illustrer les problèmes et invitent les groupes et individus à une recherche commune des solutions à la réalisation desquelles l'autorité associera les citoyens.

A cette occasion, la mise à jour du site Internet et l'édition d'une publication communale régulière sont évoquées.

L'autorité ne doit pas surestimer l'apport possible des citoyens : l'exemple récent du développement du projet complexe Biodome, comme autrefois de celui des Moulins qui ont impliqué tous deux des années d'efforts de bénévoles, représentent des exceptions qui ne peuvent ultérieurement se passer d'un soutien public. L'autorité doit savoir encourager de tels exemples.

La commission montre un intérêt marqué pour l'institution d'un forum civique régional ou local. De manière à savoir ce que contenait, pour l'autorité et les citoyens, un tel concept, elle a invité Mme Frédérique Steiger, urbaniste à La Chaux-de-Fonds, qui participe au forum sur le thème « Mobilité et convivialité » à venir lui présenter un projet de forum au Locle.

Chacun a pu ainsi se rendre compte que le forum est un débat très structuré, qui requiert une grosse organisation et certaines ressources humaines et financières (30'000.- francs à La Chaux-de-Fonds). La question se pose de ce fait de savoir si ce type de débat ne devrait pas aborder des thèmes régionaux, communs à La Chaux-de-Fonds et au Locle.

La commission relève l'intérêt d'organiser un forum sur la collaboration, le rapprochement, voire la fusion des villes.

- La commission estime aussi qu'une fusion partielle ou complète des villes ne peut se résumer à des économies financières – qui ne peuvent non plus être éludées vu la situation financière des deux villes – mais qu'elle doit aussi mettre en évidence les bénéfices de la mise en commun des ressources humaines et financières pour le maintien ou le développement du cadre de vie des habitants de la région.
 - Un état d'esprit en faveur de la collaboration, du rapprochement, voire de la fusion doit venir des populations.
 - Sans entrer dans le vif du débat, la commission estime dans l'ensemble qu'un travail collectif devrait être entrepris qui énumère, après les réalisations déjà accomplies CIFOM, Hôpitaux, SIS, transports, les domaines dans lesquels une extension de collaboration pourrait être développée
 - La commission apprécie le fait que les Rencontres de Décembre ont été organisées au Locle pour favoriser l'élargissement des cercles de réflexion aux loclois et développer la vocation réellement régionale de ces rencontres.
4. La Promotion économique, elle aussi très présente dans tous les débats de la commission, fait l'objet de plusieurs propositions précises.
- Extension de la zone mixte dans la plaine du Col-des-Roches. Participation à l'établissement d'une autre zone commune entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle.
 - Inventaire des terrains et des locaux à vocation artisanale ou industrielle inoccupés
 - Amélioration des moyens humains et financiers de l'antenne locale des Affaires économiques – ou mieux en coopération avec La Chaux-de-Fonds – pour accroître son efficacité dans l'accueil des nouvelles industries et dans la résolution des problèmes liés à l'extension d'entreprises existantes.

- Extension d'une pépinière d'entreprises dans le cadre d'un projet interrégional GENILEM, en insistant sur l'intérêt de liaisons avec les instituts de formation tels que l'EICN et le CIFOM.
- Réaliser une enquête afin de ne pas négliger les attributions qui échoient à des entreprises locloises dans le cadre de consortium dont elles ne sont pas maîtres d'œuvre.

6. CONCLUSIONS

Le rapport établi en commun à l'adresse des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds par les commissions « IRER » (de la Ville du Locle) et « Prospective » (de la Ville de La Chaux-de-Fonds) donne des indications générales sur l'origine et le travail de ces deux commissions.

Néanmoins, il est apparu utile que ce rapport complémentaire contienne non seulement une présentation des réflexions et des propositions de la commission IRER qui concernent spécifiquement Le Locle (et ne figurent donc pas dans le rapport commun), mais aussi un historique plus détaillé de l'origine de la commission IRER et de ses travaux.

Dès lors, le présent rapport reprendra sur certains points – mais de manière plus détaillée et approfondie – des questions déjà traitées dans le rapport commun précité.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité par la commission IRER dans sa séance du 16 mai 2002.

Au nom de la commission
Les rapporteurs :
Marianne Nardin Pierre Zanchi

Le Locle, Le 16 mai 2002